

**Circulaire de saisie des Indemnités pour activités péri-éducatives (IPE) - Année scolaire  
2024/2025**

Procédure et calendrier pour l'attribution d'une indemnité pour activités péri-éducatives (IPE) en faveur des personnels qui participent à l'accueil et à l'encadrement des élèves en dehors des heures de cours.

Chaque enseignant est invité à renseigner, et ce pour chaque action envisagée, un formulaire mis en ligne sur le site internet de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Alpes-Maritimes :

<https://id.ac-nice.fr/dosformulaires/>

[Via le portail Esterel](#)

Patrick BERETTA

DOS 1

DSDEN DES ALPES-MARITIMES

04 93 72 63 91

[Moyens1dos06@ac-nice.fr](mailto:Moyens1dos06@ac-nice.fr)